



Cycle de conférences du CEIPI :

Regards institutionnels, politiques et sociétaux sur la  
propriété intellectuelle

Promouvoir le Respect de la Propriété Intellectuelle -  
La perspective de l'Organisation Mondiale de la  
Propriété Intellectuelle

Louise van Greunen

Directrice de la Division pour la promotion du  
respect envers la propriété intellectuelle de  
l'Organisation Mondiale de la Propriété  
Intellectuelle

**Mardi, 10 mars 2015 à 18.15**  
**CEIPI – Amphithéâtre 23**  
11, rue du Maréchal Juin BP 68  
67046 Strasbourg

Entrée libre dans la limite des places disponibles

### Biographie :

Mme Louise van Greunen, avocate auprès de la Cour Suprême de l’Afrique du Sud, a rejoint l’Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) en 1996. Avant d’intégrer l’OMPI, Mme Van Greunen fut procureur public auprès de juridictions pénales, enseigna le droit et dirigea l’Office Sud-Africain des Brevets, Marques, Droit d’auteur et Designs. Outre la gestion de l’Office de la propriété intellectuelle, elle siégeait au sein du Tribunal du Registre des Marques, exerçant les compétences juridictionnelles équivalentes à celles du juge unique de la Cour Suprême de l’Afrique du Sud.

Mme Van Greunen a rejoint l’OMPI en qualité de Conseillère juridique principale pour l’assistance aux pays anglophones en voie de développement souhaitant l’adoption d’une législation conforme à l’Accord sur les Aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC). En 2002, elle devint Directrice adjointe de la Division de l’application des droits et des projets spéciaux de l’OMPI. En 2010, elle fut nommée Directrice de cette Division, rebaptisée Division de la promotion du respect de la propriété intellectuelle.

En sa qualité de Directrice de la Division de la promotion du respect de la propriété intellectuelle, elle est responsable de la concertation menée sous l’égide du Comité consultatif sur l’application des droits. Cette division assiste les Etats membres, notamment, dans les domaines d’assistance législative à la mise en œuvre de la Partie III de l’Accord sur les ADPIC ; de la formation et du renforcement des capacités des fonctionnaires responsables de l’application des lois, des séminaires de juges ; de la sensibilisation du public et de la coopération stratégique (public/public et public/privé). Mme Van Greunen était également Présidente du Comité directeur en charge de l’organisation à Paris du 6e Congrès mondial de lutte contre la contrefaçon et le piratage.